



Retraite Agirc-Arrco : ce que les sous-revalorisations successives vous ont coûté depuis 10 ans

Le Conseil d'administration de l'Agirc-Arrco vient de décider de revaloriser en dessous de l'inflation les retraites complémentaires des ex-salariés du privé. En 10 ans, c'est loin d'être une première. Voici le manque à gagner de ces retraités depuis une décennie. Écrit par Adeline Lorence Débat des lecteurs 18 débatteurs en ligne 18 en ligne 1544 votes Niveau Ouill y a 2 mois Je vais dire oui pour tenir compte de l'argument selon lequel il faut préserver le système de retraites. Mais que se passe t' il pour les très nombreux Niveau Nonll y a 3 mois Les questions n' ont pas de sens. On demande aux retraités si on peut moins leur payer de retraite...? Si tous ces syndicats censés protéger nos acqui

Le décrochage est flagrant. Depuis maintenant plusieurs années, il n'est pas rare que les retraites complémentaires des ex-salariés du privé soient revalorisées en dessous de l'inflation. Elles ont même été gelées entre 2014 et 2017. Au premier novembre, la hausse sera de 1 % alors que l'inflation est annoncée à 1,5 %. Le cabinet spécialisé Sapiendo retraite a calculé pour Capital, le manque à gagner de ces retraités depuis dix ans.

“Cette sous-indexation résulte d'une obligation d'équilibre financier, qui pèse sur le régime complémentaire des salariés du privé. Face au vieillissement de la population, on doit agir, commente dans un communiqué Valérie Batigne, fondatrice et présidente de Sapiendo. Diminuer les pensions des retraités est un des leviers du trio infernal : augmentation des cotisations, recul de l'âge de départ, diminution des pensions”, ajoute-t-elle.

Les montants présentés dans le calcul du manque à gagner pour les retraités sont présentés en brut. En effet, sur la même période les prélèvements sur les retraites ont également évolué.

Notre exemple touchait, en 2011, une retraite totale de 1.200 euros dont 300 euros de retraite complémentaire. Dix ans plus tard, sa retraite complémentaire s'élève à 317,45 euros. Les différentes revalorisations de sa retraite complémentaire ont donc permis à notre exemple de gagner 17,45 euros supplémentaires par mois. Si les revalorisations avaient bien suivi tous les ans l'inflation, il aurait touché une retraite complémentaire de 329,68 euros par mois. En 10 ans, le manque à gagner pour notre retraité au titre de sa complémentaire est de 12,23 euros par mois. Si l'on ajoute à cela les sous-revalorisations de la retraite de base, qui a également été gelée quelques années, le manque à gagner total est de 25,95 euros par mois.

Notre retraité gagnait, en 2011, 2.600 euros par mois. Sa retraite de base s'élevait à 1.400 euros. En additionnant ses deux retraites complémentaires (Agirc et Arrco qui n'avaient pas encore fusionné), il touchait 1.200 euros. Dix ans plus tard, il gagne 2.774,61 euros par mois, soit 82,67 euros de moins par mois que si sa retraite avait bien été indexée chaque année sur l'inflation. Dans le détail, le manque à gagner sur sa retraite complémentaire est de 50,81 euros. À cela s'ajoute un manque à gagner de 31,86 euros par mois sur sa retraite de base qui, elle aussi, n'a pas toujours été revalorisée par rapport à l'inflation pendant ces dix dernières années.

Notre retraité avait une pension de 3.800 euros en 2011. Sa retraite de base était de 1.400 euros par mois et sa complémentaire de 2.400 euros. Logiquement, la part de sa retraite complémentaire étant bien plus importante que la retraite de base, le manque à gagner est plus élevé. Ainsi, en 2021, sa retraite complémentaire (Agirc et Arrco) s'élève à 2.533,98 euros. Si les retraites complémentaires avaient bien été revalorisées par rapport



[Visualiser l'article](#)

à l'inflation pendant ces dix dernières années, sa retraite complémentaire se serait élevée à 2.637,48 euros, ce qui représente un manque à gagner de 103,50 euros par mois. À cela s'ajoutent les sous-revalorisations certaines années de la retraite de base, ce qui représente un manque à gagner total de 135,35 euros par mois pour notre retraité.

Pour notre dernier exemple, nous avons pris un retraité gagnant 7.400 euros en 2011. Sa retraite complémentaire est de 6.000 euros et celle de base de 1.400 euros. Dix ans plus tard, il gagne 7.838,81 euros par mois. Soit une revalorisation de 438,81 euros par mois. Dans le détail, la hausse de la retraite de base est de 106,67 euros par mois et celle de la retraite complémentaire de 332,13 euros. Or, si la pension de notre exemple avait bien été revalorisée par rapport à l'inflation pendant 10 ans, il aurait connu une revalorisation de 732,22 euros par mois. Le manque à gagner pour sa retraite complémentaire est de 261,56 euros par mois.

Getty Images / Izusek

